

FRANCE DISTRIBUTION CONTROLS

REGULATION

F.D.C.

Hygrostat de gaine

DBKH

L'hygrostat de gaine **DBKH**, avec 1 ou deux étages suivant les modèles, permet le contrôle de l'hygrométrie de gaine dans les systèmes de conditionnement d'air, et dans toutes les applications industrielles où il est nécessaire de maintenir un niveau d'hygrométrie constant.

Les hygrostats sont livrés en boîtier ABS, étanchéité IP 65 selon la norme EN 60529 et protection classe I selon la norme EN 60335-1.



Gamme des hygrostats

Référence	Nombre d'étages	Plage de réglage %Hr	Différentiel d'étage %Hr	Différentiel entre étages %Hr	Version spéciale
DBKH-10	1	35 à 100	5		U
DBKH 20	2	35 à 100	5	0 à 15	U

Caractéristiques techniques

Plage de réglage :	35-100% h.r.
Sorties :	1 ou 2 contacts inverseurs, 15 (2) A, 250 V
Précision :	4 %Hr
Différentiel d'étage :	5 %Hr
Coefficient de dérive :	-0,2%Hr/K à 20°C
Vitesse d'air maxi :	8 m/s
Constante de temps :	120s à une vitesse d'air de 2 m/s
Température d'utilisation :	-10 à 65 °C
Dimensions :	108 x 70 x 72 mm

Tel: 01 45 67 03 69

Fax: 01 45 67 89 16

R.C.S. Paris 79 B 930

19, rue du Général Bertrand 75007 – PARIS
SIRET 314 951 096 00010 APE 516 K

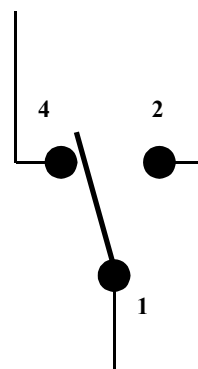
CEE FR 65 314 951 096

Schéma de câblage

DBKH-10 et DBKH 10U

Le contact entre les bornes 1 et 2 se ferme quand l'humidité relative descend en dessous du point de consigne.

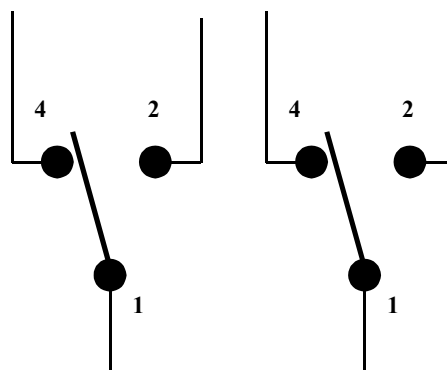
Le contact entre les bornes 1 et 4 se ferme quand l'humidité relative augmente au dessus du point de consigne.



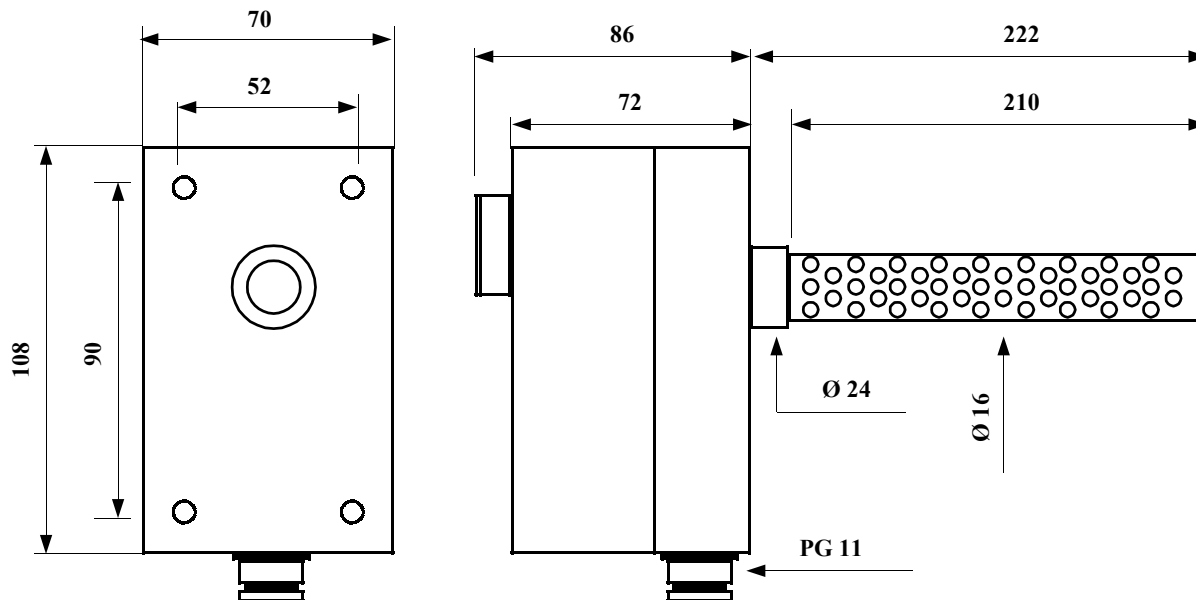
DBKH-20 et DBKH 20U

Les contacts entre les bornes 1 et 2 se ferment quand l'humidité relative descend en dessous du point de consigne.

Les contacts entre les bornes 1 et 4 se ferment quand l'humidité relative augmente au dessus du point de consigne.



Dimensions



Installation

- Dévisser et enlever le couvercle.
- Effectuer le câblage conformément au schéma.
- Remettre le couvercle, bien serrer les vis et les presse-étoupes pour assurer l'étanchéité du boîtier.
- Ces opérations doivent être effectuées hors tension par un technicien habilité. Tout manquement à ces règles supprime la garantie.